

PRESCRIPTION DE LA VACCINATION À USAGE DES INFIRMIERS

Les infirmiers ont vu leurs **compétences vaccinales** élargies, avec notamment une autorisation de prescription et d'administration de vaccins chez les personnes de plus de 11 ans, en suivant le calendrier vaccinal. Ceci a pour objectif **l'amélioration de la couverture vaccinale** sur l'ensemble du territoire français.

Pour exercer pleinement ces nouvelles compétences les infirmiers doivent suivre une formation dédiée sur la prescription, d'une durée de 10h30 (décrets et arrêtés du 08 août 2023)

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de **connaître les caractéristiques des maladies** à prévention vaccinale, la **traçabilité des vaccinations** et les principales recommandations du **calendrier des vaccinations**. Il sera ainsi en mesure de prescrire un vaccin selon les derniers textes de loi d'août 2023.



L'objectif global de cette formation est de **renforcer les compétences** des infirmiers en matière de prescription de vaccins, pour **améliorer la couverture vaccinale** des personnes âgées de 11 ans et plus selon le calendrier vaccinal en vigueur.



Mode

Non présentiel



Durée

12 heures



Financement

- FIF-PL*
- Financement personnel



**sous réserve d'agrément par le FIF-PL*